



## **Commission de Vérification des Pouvoirs**

### **Deuxième rapport**

1. La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 9 mai 1997 sous la présidence du Dr J. D. Otoo (Ghana). Le Dr G. Bikandou (Congo) en était le Vice-Président, et le Dr J. Singay (Bhoutan) le Rapporteur.
2. La Commission a examiné les pouvoirs officiels des délégations du Cambodge, du Congo, du Costa Rica, du Danemark, de Djibouti, de l'Inde, du Mali, du Nicaragua, des Palaos, du Portugal, des Tonga et du Venezuela, qui siégeaient provisoirement à l'Assemblée mondiale de la Santé en attendant l'arrivée de ces documents. Tous ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, la Commission recommande à l'Assemblée mondiale de la Santé d'en reconnaître la validité.
3. La Commission a noté que le Danemark avait remis ses pouvoirs officiels avant la première séance de la Commission mais qu'ils n'avaient malheureusement pas été présentés à la Commission pour examen.
4. La Commission a également examiné les pouvoirs officiels de la Géorgie, de la Guinée équatoriale, de la Micronésie (Etats fédérés de), du Rwanda et de Saint-Kitts-et-Nevis, qui ont été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur; la Commission propose donc à l'Assemblée de la Santé d'en reconnaître la validité et de permettre ainsi à ces délégations de participer de plein droit aux travaux de l'Assemblée.
5. Enfin, la Commission a examiné la notification du Burundi qui, bien que donnant le nom du délégué, ne pouvait être considérée comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande donc à l'Assemblée mondiale de la Santé de reconnaître provisoirement au délégué du Burundi le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée de ses pouvoirs officiels.

= = =